

**SESSION RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2010
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR.....	96
2.1 2010 05 118 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2010.....	96
3. PROCÈS-VERBAUX.....	97
3.1 2010 05 119 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2010.....	97
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	97
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	97
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	97
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	97
6. RAPPORT DU MAIRE.....	97
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	97
7. URBANISME.....	98
7.1 2010 05 120 GESTION DES COURS D'EAU.....	98
7.2 2010 05 121 CHARTE COALITION BOIS.....	98
8. VOIRIE MUNICIPALE.....	99
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS D'AVRIL 2010 99	99
8.2 2010 05 122 APPUI POUR L'ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE CYCLISTE.....	99
8.3 2010 05 123 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE TOIT DU GARAGE.....	99
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	99
9.1 2010 05 124 COMPTEUR D'EAU : RÉOLUTION POUR NON FACTURATION.....	99
9.2 2010 05 125 CLIMAT MUNICIPALITÉS.....	99
10. SÉCURITÉ.....	100
10.1 TOURNOI DE GOLF SQ ESTRIE 19 AOÛT.....	100
10.2 2010 05 126 COMMANDITE : SÉCURIJOUR DE LA PROGRESSIVE AGRICULTURE...100	100
11. LOISIRS ET CULTURE.....	100
11.1.....	100
12. CORRESPONDANCE.....	101
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS D'AVRIL 2010.....	101
12.2 2010 05 127 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	101
13. TRÉSORERIE.....	101
2010 05 128 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 MAI 2010.....	101
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MARS 2010.....	101
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 30 AVRIL 2010.....	101
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2010.....	101
13.5 2010 05 129 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2009.....	101
14. DIVERS.....	101
14.1 2010 05 130 DESTRUCTION DES DOCUMENTS (23-04-2010).....	101
14.2 2010 05 131 RENOUELEMENT : COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION.....	102
14.3 2010 05 132 HOMMAGE AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS DANS LE PROGRÈS, 178 \$ + TX.....	102
15. 2010 05 133 LEVÉE DE LA SESSION.....	102



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 mai 2010, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Gary Caldwell, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Madame Claudette Thibault

Monsieur Jean-Yves Masson, absent

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Madame le Maire Linda Ouellet, absente.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2010 05 118 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 mai 2010

1. Ouverture

1.1 Prière.

1.2 Mot de bienvenue de madame le maire.

2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 mai 2010

3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2010.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du maire

7. Urbanisme

7.1 Gestion des cours d'eau

7.2 Charte Coalition BOIS

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'avril 2010.

8.2 Appui pour l'organisation d'une épreuve cycliste

8.3 Résultat des soumissions pour le toit du garage

9. Environnement et hygiène du milieu

9.1 Compteur d'eau : résolution pour non facturation

9.2 Climat-municipalités

10. Sécurité

10.1 Tournoi de Golf SQ Estrie 19 août

10.2 Commandite : Sécurijour de la Progressive Agriculture

11. Loisirs et Culture

11.1

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la correspondance reçue en avril 2010.

12.2 Adoption par résolution de la correspondance.

13. Trésorerie

13.1 Adoption des comptes à payer au 3 mai 2010

13.2 Conciliation bancaire au 31 mars 2010

13.3 Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2010.

13.4 Liste des déboursés au 30 avril 2010

13.5 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2009

14. Divers

14.1 Destruction des documents (23-04-2010)

14.2 Renouvellement : commissaire à l'assermentation

14.3 * Hommage aux nouveaux entrepreneurs dans le Progrès, 178 + tx

15. Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la session régulière du 3 mai 2010 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

3. Procès-verbaux

3.1 2010 05 119 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 avril 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session régulière du 6 avril 2010 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session

Le suivi de l'assemblée régulière du 6 avril 2010 est déposé.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Madeline et Jacques Masson sont présents afin de discuter des plastiques agricoles. Émile Lemire fait une plainte relativement à l'état de la propriété d'une résidante.

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du Maire

Madame le maire a fait son rapport en assemblée de travail.

7. Urbanisme

7.1 2010 05 120 Gestion des cours d'eau

ATTENDU que la MRC de Coaticook détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

ATTENDU que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une ou des municipalité(s) locale(s) de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* (et les articles correspondants de la *Loi sur les cités et villes*) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville se sont prévalus des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, une entente portant sur la gestion des cours d'eau, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c.6) ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le règlement 4-005 (2009) remplaçant le règlement 2-310 et régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton a également adopté le règlement 333-2010 le 6 avril 2010 portant sur le même objet ;

ATTENDU que le règlement définit le partage des responsabilités ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉE par madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- ♦ de désigner l'inspecteur régional de la MRC comme personne désignée pour l'application des sections 3 et 4 du règlement adopté par la municipalité et plus spécifiquement les articles 14 à 17 ;
- ♦ de désigner l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité comme personne désignée pour l'application des sections 2 et 6 et plus spécifiquement les articles 7 à 13 et 23 ;
- ♦ de faire parvenir une copie conforme de ladite résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.2 2010 05 121 Charte Coalition BOIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère à la Coalition Bois Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer la Charte Coalition Bois Québec.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'avril 2010

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois d'avril 2010. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2010 05 122 Appui pour l'organisation d'une épreuve cycliste

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de donner l'accord de la municipalité concernant la tenue d'une épreuve cyclo-sportive organisée par le Club cycliste de Sherbrooke le dimanche 29 août 2010.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8.3 2010 05 123 Résultat des soumissions pour le toit du garage

CONSIDÉRANT que les exigences de la municipalité ont évolué depuis l'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que toutes les soumissions soient refusées ;

ET QU'UN plan architectural soit réalisé par une firme spécialisée avant de retourner en appel d'offres.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

9. Environnement et Hygiène du milieu

9.1 2010 05 124 Compteur d'eau : résolution pour non facturation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas soumettre de facture aux résidents concernant la consommation d'eau des commerces en 2009.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

9.2 2010 05 125 Climat municipalités

ATTENDU que le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire radicalement leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales ;

ATTENDU que les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES et que ces changements climatiques vont exercer une pression entre autres sur les infrastructures municipales ;

ATTENDU que 50 % des émissions de GES sont sous le contrôle ou l'influence des municipalités ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions des GES pour le Québec de 6 % sous les niveaux d'émissions de 1990 ;

ATTENDU que dans le cadre du récent sommet de Copenhague le gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20 % pour 2020 ;

ATTENDU l'existence du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90 % les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire ;

ATTENDU que les municipalités n'ont que 10 % de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant ;

ATTENDU qu'Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a décidé de faire parvenir une demande d'aide financière au MDDEP dans le cadre du programme Climat municipalités pour la réalisation d'un premier inventaire et d'un plan d'action pour l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'Enviro-accès propose une formule clé en main dans le cadre de la démarche régionale pour permettre à la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire ;

IL EST proposé par madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conformes aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités de concert avec la MRC de Coaticook.

Que la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, mandatée par la MRC de Coaticook soit également mandatée par la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction.

Que le secrétaire-trésorier soit délégué pour gérer les différentes demandes d'autorisation et documents liés à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme Climat municipalités.

De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

10. Sécurité

10.1 Tournoi de Golf SQ Estrie 19 août

Remis au prochain mois.

10.2 2010 05 126 Commandite : Sécurijour de la Progressive Agriculture

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'une commandite de 100 \$ soit donnée à Sécurijour Compton dans le cadre de l'activité de prévention qui se tiendra le 21 mai 2010.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447

11. Loisirs et Culture

11.1

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois d'avril 2010

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois d'avril 2010.

12.2 2010 05 127 Adoption par résolution de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la correspondance du mois d'avril 2010 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13. Trésorerie

- 2010 05 128 13.1 Adoption des comptes à payer au 3 mai 2010**
- 13.2 Conciliation bancaire au 31 mars 2010**
- 13.3 Liste des comptes à recevoir au 30 avril 2010**
- 13.4 Liste des déboursés au 30 avril 2010**

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 3 mai 2010 pour un total de 35 598.16 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 30 avril 2010 ainsi que la conciliation bancaire au 31 mars 2010 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 35 598.16 \$.

13.5 2010 05 129 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2009

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le rapport financier au 31 décembre tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

14. Divers

14.1 2010 05 130 Destruction des documents (23-04-2010)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la destruction des documents dont la liste apparaît dans le document « Autorisation de destruction » en date du 23 avril 2010 préparé par Michel Hamel, de HB archivistes.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



14.2 2010 05 131 Renouvellement : commissaire à l'assermentation

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la commission de Réjean Fauteux à titre de commissaire à l'assermentation au coût de 26 \$.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 340.

**14.3 2010 05 132 Hommage aux nouveaux entrepreneurs dans le Progrès,
178 \$ + tx**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

DE réserver une publicité dans *Le Progrès* pour féliciter les nouveaux entrepreneurs au coût de 178 \$ + taxes.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447

15. 2010 05 133 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU que la session régulière du 3 mai 2010 soit levée à 22 h 00.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Gary Caldwell, maire suppléant

Je, Gary Caldwell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier